

COMMUNE DE SAINT RABIER

Département de la Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019

SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Membres en exercice : 14
Présents : 12 - Votants : 13

Date de convocation : 29 octobre 2019
--

Présents : MM. GUARISE – CHEDEVILLE – HYVOZ – GAILLARD - URBAIN – DELPY- AUMETTRE - Mmes CHEVAL Martine – MIRA - DOLLE - LACHAUD - CHATEAURET -

Excusé(s) : **M** CHEVAL Jean-Claude (procuration à Mr GUARISE) – Mme BERBESSON –

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme DOLLE Brigitte

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2019

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

13 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

N° 01 - A décidé d'octroyer les subventions suivantes :

* 500 € pour le financement du voyage des CP/CE2 La Bachelierie/Peyrignac,

* 300 € pour le financement du voyage des CM² St Rabier et GS La Bachelierie prévu en Juin 2020.

13 voix pour

N° 02 – A pris connaissance du projet de plan de prévention des risques d'inondation de la Rivière du Cern.

13 voix pour

N°03 – A émis un avis favorable à la modification des statuts du SDE 24 suite à l'intégration des communes nouvelles dans la composition du syndicat et donc la modification des secteurs géographiques.

13 voix pour

N°04 – A autorisé l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par Orange pour l'année 2019, d'un montant total de 1064,67 € et **a autorisé** Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant

13 voix pour

N°05 – A reconduit la participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2019/2020 auprès du SIVOS d'Excideuil.

10 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre

N°06 – A procédé à des modifications sur certains articles du budget communal 2019, section de fonctionnement, afin d'ajuster les prévisions budgétaires.

13 voix pour

N°07 – A décidé d'attribuer le programme de voirie 2019 à l'entreprise Lagarde & Laronze.

13 voix pour

N°08 – A approuvé le devis présenté pour l'installation à l'école d'une alarme anti-intrusion et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

13 voix pour

DIVERS :

* Les comptes administratifs et le rapport d'activité de la Communauté de communes sont consultables en Mairie.

* Modification par le notaire du bail en cours pour prendre en compte les combles du multiple rural portés en habitation (50m²)

Des frais supplémentaires sont à prévoir. Les travaux devront être réalisés avant la signature du nouveau bail.

Le devis sera présenté au prochain Conseil Municipal.

Fin de séance 23 heures